

PRIX DE L'ABONNEMENT
 Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.
 16 francs pour trois mois,
 32 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.
 Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
 Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er.
 À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^o, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVÉ-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 5 février 1844.

Le parlement anglais a été ouvert le 1^{er} février; la reine Victoria a assisté en personne à cette solennité et y a prononcé le discours d'usage. Ce discours ne contient rien d'inattendu; deux des points qu'il traite ont seuls fixé notre attention. On sait que le ministère a surtout insisté pour faire constater dans l'adresse son entente cordiale avec l'Angleterre, nous nous attendions bien que dans son discours la reine Victoria parlerait aussi avec emphase de nos bons rapports avec son gouvernement; mais nous devions croire que, pour en donner une preuve éclatante, elle annoncerait qu'elle est disposée à proposer des modifications essentielles aux divers traités du droit de visite: le discours en dit pas un mot. Nous devons voir par là que les négociations de M. Guizot sont sans valeur, et que les relations amicales de la reine Victoria avec le roi des Français ne reposent que sur des questions de convenances personnelles.

Quant à nous, qui avons toujours été les adversaires décidés de toute concession contraire à notre dignité, nous ne pouvons que déplorer la politique qu'on suit envers l'Angleterre, car, plus nous avançons, plus nous voyons qu'elle est fatale à notre avenir et à notre dignité.

Ainsi, après qu'elle a ratifié le traité du 15 juillet, après qu'elle a sanctionné tous les actes de violences auxquels il a donné lieu, nous ne pouvons rien obtenir de l'Angleterre, et dans le moment où elle nous parle de ses bons sentiments sur nous, elle n'en persiste pas moins à maintenir des traités intolérables et qui ont soulevé en France de profondes répulsions.

La reine Victoria, ainsi qu'elle a l'habitude de le faire à peu près chaque année, a promis de grandes améliorations dans les finances de l'Angleterre. On sait ce que valent d'ordinaire de pareilles promesses. Elle a déclaré aussi que la position commerciale de l'Angleterre en Chine ne constituerait pas en sa faveur un monopole; elle a constamment voulu, en traitant avec l'empereur de la Chine, que les mêmes avantages fussent accordés à toutes les nations. Voilà qui est admirable de la part de l'Angleterre. Quoi! elle n'a fait des dépenses énormes pour s'établir en Chine qu'afin d'y faire établir les mêmes avantages commerciaux pour toutes les nations! Jamais pourtant elle n'a rien dépensé dans un intérêt commun.

Nous verrons bientôt quel cas on peut faire des paroles que nous venons de citer; nous verrons s'il est vrai qu'en cette circonstance il y a eu de la part du gouvernement anglais déviation à ses coutumes de monopole.

Le discours de la reine d'Angleterre, avons-nous dit plus haut, ne contient que deux points de quelque importance pour nous: le premier concerne nos relations avec cette nation, le second se rattache à l'Irlande.

La reine d'Angleterre paraît animée pour ce malheureux pays

des meilleurs sentiments; elle est prête à coopérer avec le parlement à améliorer sa condition sociale, et elle fait poursuivre en même temps par ses juges le défenseur des Irlandais; elle veut contribuer à améliorer leur position, et elle tiendra peut-être demain sous les verroux les véritables représentants de l'Irlande. Il nous semble qu'il vaudrait mieux ne pas montrer tant de bienveillance dans les discours et en montrer davantage dans la conduite.

Toutefois le paragraphe du discours relatif à l'Irlande peut faire augurer quelques mesures de conciliation, quelques concessions. Nous les désirons suffisantes pour le maintien de la paix et pour rendre quelque patience à des populations qui ont tant souffert et qui sont admirables dans leur persévérance à espérer.

OUVERTURE DU PARLEMENT ANGLAIS.

Le parlement anglais a été ouvert par la reine Victoria le 1^{er} février. Voici le discours qu'elle a prononcé à cette occasion :

« Milords et messieurs,

« C'est un grand plaisir pour moi de vous recevoir en parlement et d'avoir l'occasion de profiter de votre assistance et de vos avis.

« J'ai l'espoir fondé que la paix générale, qui est si nécessaire au bonheur et à la prospérité de toutes les nations, ne sera pas interrompue. Mes relations amicales avec le roi des Français, et la bonne intelligence heureusement établie entre mon gouvernement et celui de S. M., jointes aux assurances renouvelées des dispositions pacifiques et bienveillantes de la part de tous les souverains et états, confirment cet espoir.

« J'ai donné l'ordre de vous communiquer le traité que j'ai conclu avec l'empereur de la Chine, et je suis heureuse de penser que les résultats en seront très-avantageux au commerce du pays. Pendant tout le cours de nos négociations avec le gouvernement de la Chine, j'ai invariablement déclaré que je ne voulais aucun avantage exclusif. Mon désir a été que les mêmes avantages fussent accordés à l'industrie et aux spéculations commerciales de toutes les nations.

« Les hostilités qui ont eu lieu l'année dernière dans le Scind ont eu pour résultat d'annexer une portion notable de ce pays aux possessions britanniques dans l'Orient. Dans toutes les opérations militaires, et notamment dans les batailles de Meau et d'Hydrabad, l'énergie et l'intrépidité des troupes européennes et indigènes, et la bravoure ainsi que l'habileté de leur général distingué, se sont manifestées d'un manière éclatante. J'ai ordonné de vous communiquer immédiatement de nouveaux documents qui contiennent des éclaircissements sur les opérations qui ont eu lieu dans le Scind.

« Messieurs de la chambre des communes, le budget de l'année prochaine vous sera soumis immédiatement. En le préparant, on a suivi les principes d'une sévère économie, tout en ayant égard aux exigences des services publics qui se rattachent au maintien de notre puissance maritime, et aux demandes multipliées ayant pour objet les établissements maritimes et militaires des diverses parties d'un empire qui a une immense étendue.

« Milords et messieurs, je vous félicite de l'amélioration survenue dans plusieurs branches importantes du commerce et de l'industrie du pays. J'aime à croire que le renouvellement de l'activité manufacturière aura soulagé proportionnellement plu-

sieurs classes de mes fidèles sujets, en diminuant des souffrances et des privations que j'ai eu l'occasion de déplorer à des époques antérieures.

« Pendant plusieurs années successives, le produit annuel de l'impôt est resté au-dessous des exigences des services. J'ai l'espoir fondé que, cette année, le revenu public sera suffisant pour défrayer amplement les charges dont il est grevé. Je suis convaincu qu'en examinant toutes les matières qui se rattachent aux intérêts financiers du pays, vous aurez constamment présents à l'esprit les inconvénients fâcheux qu'entraînerait l'accumulation de la dette en temps de paix, et que vous prendrez la ferme résolution de soutenir le crédit public, dont la conservation se lie également aux intérêts permanents et à l'honneur ainsi qu'à la puissance d'un grand pays.

« Dans le cours de la présente année, l'occasion se présentera de faire une communication à la banque d'Angleterre au sujet de la révision de sa charte; il pourra être utile que, pendant cette session du parlement et avant l'arrivée de la période fixée pour cette communication, l'état de la législation concernant les privilèges de la banque d'Angleterre et d'autres établissements de banque soit soumis à votre examen.

« Lors de la clôture de la dernière session du parlement, je vous ai annoncé ma ferme résolution de maintenir inviolable l'union législative entre la Grande-Bretagne et l'Irlande. En même temps j'ai exprimé le désir sérieux de coopérer avec le parlement à l'adoption de toute mesure qui serait de nature à améliorer la condition sociale de l'Irlande et à développer les ressources naturelles de cette partie du royaume-uni. J'ai résolu d'agir d'une manière strictement conforme à cette déclaration. Je m'abstiens de toute réflexion sur les événements dont l'Irlande a été le théâtre, et qui ont amené les débats judiciaires qui ont lieu en ce moment devant le tribunal compétent. J'ai porté mon attention sur l'état de la législation et de la pratique en ce qui concerne les relations entre les propriétaires et les fermiers. J'ai jugé à propos d'ordonner des enquêtes locales très-sévères sur un objet d'une aussi haute importance, et j'ai nommé une commission investie de l'autorité nécessaire pour diriger les opérations.

« Je vous recommande d'examiner promptement les lois actuellement en vigueur en Irlande, concernant l'enregistrement des électeurs qui nomment les députés au parlement. Vous trouverez probablement qu'une révision de la loi d'enregistrement, jointe à d'autres causes qui agissent en ce moment, produirait une diminution considérable du nombre des votants des comtés, et qu'il pourrait être utile sous ce rapport d'examiner la loi dans le but d'étendre dans les comtés de l'Irlande la franchise électorale.

« Je soumets à vos mûres délibérations diverses questions importantes de politique qui seront soumises nécessairement à votre examen. J'ai pleine confiance dans votre loyauté et votre sagesse, et j'adresse au Tout-Puissant une prière fervente pour qu'il dirige et favorise vos efforts dans le but d'augmenter la prospérité de toutes les classes de mes sujets. »

La discussion s'est ensuite engagée dans la chambre des lords et dans la chambre des communes sur le discours qu'on vient de lire et sur la réponse à faire. Plusieurs orateurs, dans les deux chambres, se sont spécialement occupés du paragraphe relatif à la bonne intelligence qui règne entre la France et l'Angleterre; ils y ont vu le gage d'un avenir heureux pour les deux pays. A la chambre des communes, M. Hume a dit : « J'ai écouté avec infiniment de plaisir le paragraphe du discours de la couronne dans lequel S. M. parle des relations amicales existantes entre la France et l'Angleterre. Je sais combien la paix est avantageuse à la pros-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 5 FÉVRIER.

Séjour de J.-J. Rousseau à Bourgoin

DURANT LES ANNÉES 1768, 1769 ET 1770.

(Suite et fin.)

A mesure que sa santé revenait, les travers, les instincts naturels de Rousseau se manifestaient derechef; on peut en juger par ces lignes écrites le 17 mai 1769 :

« La nature qui se ranime me ranime aussi; je reprends mes forces et j'herborise. Le pays où je suis serait très-agréable s'il avait d'autres habitants. J'avais semé quelques plantes dans le jardin, on les a détruites; cela m'a déterminé à n'avoir plus d'autres jardins que les prés et les bois.... »

Il attribuait ainsi à la malveillance, à des ennemis cachés, un simple fait du hasard. Déjà, mécontent, il songeait à abandonner ce paisible séjour; il en prévenait le prince de Conti le 31 mai 1769. Ne pouvant rester volontairement en ces lieux, il ne voulait pas non plus permettre à ses protecteurs de lui choisir un autre refuge. Il fit, au mois de juin, une absence de Montquin durant trois semaines environ; il se rendit à Lyon, et de là à Nevers pour y présenter ses devoirs à son ancien hôte de Trye. La chaleur, la poussière, la marche le fatiguèrent extrêmement; mais il supporta toutes ces peines, soutenu par le plaisir que lui firent éprouver les jolies fleurs qu'il cueillit sur sa route. Il trouva, chemin faisant, plusieurs plantes nouvelles pour lui. Le Nivernais était, à cette époque, peu fréquenté et par conséquent peu connu des botanistes amateurs. C'est au retour de cette expédition qu'éclata la première rupture sérieuse de Jean-Jacques avec Thérèse Levasseur. Cette vie monotone du philosophe, isolé dans son ermitage, ne pouvait être comprise par elle, ne pouvait lui plaire; elle s'enfuit brusquement de Montquin, après une violente altercation. C'est de cette époque que date la première brouille de quelque durée et les reproches amers faits par écrit; c'est alors que Rousseau, abandonné, traça cette lettre, pleine de sensibilité, dans laquelle il tâche de ramener sa chère compagne en rappelant tout ce qu'il a fait pour elle, lui exprime les sentiments les plus affectueux, lui pose des règles de conduite pleines de sagesse. Cette lecture peut donner une idée de l'amitié profonde que Jean-Jacques portait à sa femme et de l'empire que Thérèse, sans s'en douter peut-être, exerçait sur l'esprit de son époux. Cette lettre est une des plus curieuses de la volumineuse correspondance. C'est des plaintes qu'elle renferme qu'il est question dans la *Biographie universelle* de Michaud; mais elles sont, comme on le voit à présent, bien postérieures au temps qu'on leur assigne dans cet ouvrage.

Le rapprochement entre les deux époux ne tarda pas toutefois à s'opé-

rer; Thérèse reparut à Montquin. Après quelques jours de calme passés sans reproches, sans discussions, Rousseau, heureux du changement qui semblait s'être produit dans les sentiments et dans les manières de sa femme, organisa une partie de plaisir avec quelques amis, une herborisation au Mont-Pilat. Il partit avec le gouverneur de Bourgoin, MM. de Rosières, ses compagnons habituels, et le docteur Ménier. Le voyage se fit à pied. La première journée de marche fut longue et pénible; ils allèrent coucher à Vienne.

Cette excursion, par ses résultats, ne répondit pas aux espérances conçues; loin de là. Une pluie continuelle vint les contrarier dans leurs recherches, et ils n'avaient pas de guides pour leur indiquer les bonnes localités; la saison était trop avancée pour les fleurs, les graines ne se trouvaient pas encore en maturité: c'était au milieu du mois d'août. La montagne, par un temps affreux, leur parut nécessairement triste, inculte et déserte. Au reste, elle n'a rien de pittoresque et de la variété des montagnes de la Suisse. C'est à peine s'il leur fut possible de collectionner quelques plantes, telles que le *meum*, le *raisin d'ours*, le *donoric*, la *histic*, le *napel*, la *thymelle*. L'*omogra*, le *sonchus alpinus*, le *lichen islandicus* furent les plus précieuses richesses qu'ils récoltèrent.

En vain Rousseau, sortant de son caractère habituel, s'efforça-t-il d'être gai et jovial pour exciter la verve de ses camarades, ses peines furent perdues; il fit des frais inutiles, composant et fredonnant des chansons, les mettant en musique, ou bien racontant des anecdotes et des histoires plaisantes. Il n'y eut ni aisance, ni joie, ni familiarité entre eux. La conversation resta froide; l'étiquette fut ridiculement respectée, le cérémonial ordinaire de la société mal à propos maintenu.

Les trois compagnons, qui, par politesse, feignaient d'aimer la botanique, n'étaient que très-médiocrement enthousiastes des œuvres de la nature; ils se laissaient en quelque sorte diriger; ils s'extasiaient parfois, mais par complaisance. Une pluie d'averse qui se prolongea aussi longtemps que la promenade refroidit singulièrement leur admiration. Contrariés en route par l'orage, ils se trouvèrent encore plus désappointés en arrivant au terme de leur course, sur les hauteurs du Mont-Pilat. Pour se remettre, ils n'eurent qu'un mauvais gîte; le souper fut maigre et détestable; du foie reussant et tout mouillé leur servit de lit. Rousseau, auquel on fit les honneurs, eut un matelas, mais rembourré de puce. Seul il ne manqua pas de philosophie en cette circonstance. Habitué aux coups du sort, il sut prendre son parti en brave. La patience ne l'abandonna qu'au retour, chemin faisant; voici à quel sujet. Il était contrarié dans ses études, distraité dans ses recherches par les demandes, par les observations incessantes du docteur Ménier qui se regardait comme son élève en botanique; et voulait, sous sa direction, commencer un herbier. Tantôt ce médecin l'accablait de questions inopportunes, tantôt, abordant Jean-Jacques en triomphe et d'un air de connaisseur, il lui montrait une plante

dont il ignorait les caractères. C'était, par exemple, le napel qu'il prenait pour l'acolie, en voulant le déterminer.

Pour mettre le comble aux contrariétés du voyage et à la mauvaise humeur qu'elles réveillaient, un dogue énorme vint attaquer et massacra à demi Sultan, le chien favori de Jean-Jacques. Le pauvre animal, blessé, épouvanté, s'égarait dans sa fuite; on le crut perdu. Mais quel ne fut pas l'étonnement de Rousseau, lorsque, après six jours d'absence, retournant à Montquin, Sultan se précipita à sa rencontre? Il était guéri, avait traversé le Rhône à la nage, fait plus de douze lieues à travers des pays inconnus pour rentrer dans l'habitation de son maître. Ce dernier jura et tint parole de ne plus entreprendre d'excursions scientifiques en pareilles conditions. L'histoire de ce malencontreux périple au Mont-Pilat courut tout le monde, fit grand bruit; on rit des tribulations du philosophe, mais on ne songea pas à le plaindre. Il les a décrites lui-même en style très-animé dans plusieurs de ses livres.

Arrivé à une extrême vieillesse, le docteur Ménier, l'un des héros de l'épopée, se plaisait à raconter leur voyage. Ses impressions étaient alors bien différentes de celles exprimées par son compagnon.

A peine remis de ses ennuis et de ses fatigues, Rousseau fit une chute violente, se blessa gravement le poignet de la main droite. A la fin d'octobre, il était à peine guéri, qu'il devint garde-malade; Thérèse Levasseur se mit au lit pour une affection sérieuse, un rhumatisme général. Dès lors, les visites du docteur Ménier recommencèrent plus assidues; une correspondance, sinon intime, du moins suivie, s'établit entre Jean-Jacques et lui. Des lettres fort intéressantes, entièrement inédites, inconnues, sont entre les mains de son fils, qui de chirurgien militaire, employé dans l'armée d'Afrique, s'est fait industriel et habite Paris.

L'hiver, au mois de décembre 1769, apparut avec toutes ses rigueurs; la glace, la neige rendirent les communications très-difficiles et les chemins presque impraticables. Rousseau à Montquin, éloigné de tout secours et de toute société, cloîtré dans une chambre disposée pour la belle saison, où il était impossible de se préserver du froid, et où, suivant ses propres paroles, il gelait auprès d'un grand feu en se rôtissant, songea par force à chercher une autre demeure.

« Je ne veux pas m'éloigner de ce pays, marque-t-il à M. Moulton en janvier 1770, sans vous en donner avis. La campagne ici n'est plus tenable; il y fait presque aussi froid que dans ma chambre; l'onglée, quand je veux écrire, me fait tomber la plume des doigts. »

Mais les préparatifs de ce départ durèrent toute la mauvaise saison qui fut rude pour lui. Les plaintes, la maladie de sa femme, ses souffrances personnelles, l'isolement absolu, les privations de toute espèce, l'indécision de son ame, les contrariétés, l'incertitude du départ, la crainte de s'exposer derechef aux sarcasmes, à la vengeance de ses ennemis, ramaient dans son esprit toutes les noires pensées qui le tourmentaient à

périté manufacturière et commerciale des deux pays, et je voudrais, en conséquence, aller plus loin sous ce rapport que l'adresse, en ce qui concerne les relations des deux pays. La politique du ministère, ayant pour but d'assurer une bonne intelligence entre la France et l'Angleterre, aura des résultats très-heureux pour les intérêts du pays. La prospérité du pays gagnera bien plus à une union intime avec la France qu'avec aucun autre pays; tant que ces deux pays seront unis, la paix du monde sera assurée, et nous aurons tous les avantages résultant de la paix, à savoir la diminution des impôts et la réduction des charges publiques. J'aurais désiré que nous eussions établi des relations commerciales plus intimes avec la France. Néanmoins, je suis très-content du paragraphe du discours de S. M. qui a trait à nos relations avec la France.»

Au départ du courrier, M. Hume parlait encore.

M. le colonel de Bricqueville a fait hier à la chambre des députés la proposition de réunir les restes du brave général Bertrand, qui vient de mourir, à ceux de Napoléon, que le pays a été si heureux de voir rendus à la France, et qui reposent aujourd'hui aux Invalides. La proposition de M. de Bricqueville n'a d'abord rencontré à la chambre qu'une adhésion unanime; mais déjà on annonce que, lorsqu'il s'agira de la convertir en loi, plusieurs objections y seront faites. La translation de la dépouille du général Bertrand du département de l'Indre, où il est mort, à Paris, pourrait donner lieu à des manifestations que le gouvernement veut éviter, et il est très-probable qu'il va chercher les moyens de neutraliser l'heureuse initiative que M. de Bricqueville a prise, et qui sera approuvée par tous ceux qui savent faire cas du dévouement et de la fidélité.

Paris, le 3 février 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Le *Moniteur* coupe court ce matin à toutes les incertitudes qu'on pouvait encore avoir au sujet des résolutions de M. de Salvandy. Voici ce que nous y lisons :

« Par ordonnance du roi, en date de ce jour, M. le comte Mortier, ambassadeur auprès de la confédération helvétique, est nommé ambassadeur près de S. M. le roi de Sardaigne, en remplacement de M. le comte de Salvandy, dont la démission est acceptée; et M. le comte de Pontois, ambassadeur auprès de la Porte-Ottomane, est nommé en la même qualité auprès de la confédération helvétique. »

Ceci confirme ce que nous vous annoncions hier avec une certaine défiance; car, après ce qui s'était passé depuis quelques jours, après les revirements dont nous avons été témoins, la défiance était bien naturelle. Aujourd'hui le fait de la démission de M. de Salvandy est certain, et le jugement qu'on peut en porter repose enfin sur une base solide.

Pourquoi M. de Salvandy a-t-il donné sa démission d'ambassadeur à Turin? La cause ne saurait plus en être douteuse. Les journaux ministériels eux-mêmes nous ont appris que c'était à la suite d'un entretien avec le roi que cette démission avait été donnée. Que s'est-il passé dans cet entretien? Qu'est-ce donc que le roi a pu dire à M. de Salvandy qui l'ait blessé au point qu'il se soit vu forcé, pour conserver sa dignité personnelle, de prendre une détermination comme celle qu'il a prise? Tous les renseignements que nous avons recueillis résument dans cette phrase les reproches adressés à M. de Salvandy :

« J'ai passé mon été à satisfaire votre ambition et votre vanité. Je vous ai fait comte; je vous ai donné le grand cordon de la Légion-d'Honneur; vous ne pouviez plus retourner en Espagne, je vous ai envoyé à Turin; j'ai fait ajouter un supplément de 40,000 f. à votre traitement, et vous avez voté contre moi. »

En présence de ces reproches, M. de Salvandy n'a pas cru qu'il lui fût possible de demeurer muet, il a protesté par sa démission. Nous ne voulons examiner ce fait qu'en raison des considérations politiques qui s'y rattachent, et nous disons que, si l'incompatibilité de certaines fonctions publiques avec les fonctions de député avait encore besoin d'être démontrée, la conduite qu'on vient de tenir envers M. de Salvandy et l'extrémité à laquelle il a été poussé seraient le meilleur argument qu'on pût fournir. Lorsqu'un homme est envoyé à la chambre, il y est envoyé avec toute sa liberté d'action. Que devient cette liberté d'action, s'il est permis au chef de l'état de demander compte à un député de ses actes, de les lui reprocher, et surtout de lui dire

que certaines faveurs qui lui ont été accordées devaient lui faire faire autre chose que ce qu'il a fait? Ce qui vient d'arriver à M. de Salvandy pourrait arriver à bien d'autres députés qui remplissent des fonctions publiques et qui, comme lui, peuvent avoir leur jour d'indépendance. Si l'on pose en principe qu'un député-fonctionnaire doit voter comme les ministres, pourquoi M. Dupin pourrait-il faire impunément ce qu'il n'a pas été permis à M. de Salvandy de faire? Pourquoi M. Calmon, M. Vivien et quelques autres qui, dans certaines circonstances, votent avec l'opposition, seraient-ils plus inviolables que l'ex-ambassadeur de Turin? Evidemment, si on leur pardonne leur indépendance aujourd'hui, rien n'empêchera qu'on ne vienne la leur reprocher demain. Mais alors que devient la dignité, nous dirons plus, la souveraineté parlementaire? Pour la soustraire à de semblables atteintes, nous ne voyons qu'un seul moyen, c'est de fermer la porte de la chambre à certains fonctionnaires qui, par la nature de leurs fonctions, sont dans une dépendance trop absolue vis-à-vis du pouvoir.

Jamais il n'y eut plus d'opportunité à présenter une proposition sur les incompatibilités; jamais le moment ne fut plus favorable pour venir dire à la chambre que, dans l'intérêt de sa considération, elle devrait déclarer indélicables tous les hommes qui sont exposés à des avanies comme celle qui a forcé M. de Salvandy à renoncer à son titre d'ambassadeur. Nous espérons que l'opposition le comprendra, et qu'elle n'attendra pas que l'effet produit dans l'opinion par la démission de M. de Salvandy soit passé pour déposer une proposition qui en ce moment ne saurait être repoussée par aucun de ceux qui veulent sauvegarder l'indépendance de la représentation nationale.

— Le compte-rendu de M. d'Argout sur les opérations de la banque de France pendant l'année 1843 vient d'être publié. S'il fallait une dernière preuve à l'appui de ce qui s'est dit dernièrement, dans la discussion de l'adresse, sur la situation commerciale du pays, qui contrastait tristement avec les paroles du discours de la couronne, on la trouverait écrite en chiffres frappants dans ce travail de M. le gouverneur de la banque. Il y a eu, en 1843, une réduction de 186 millions sur les escomptes comparativement à 1842. Si on prend pour terme de comparaison l'année 1841, la réduction est de 114 millions. Si on descend jusqu'à 1839 et qu'on rapproche les deux situations, la réduction, au détriment de 1843, est de 236 millions. Cette dépression est énorme; elle nous fait retomber au niveau de 1836, c'est-à-dire d'une époque où l'activité du pays, dans toutes les sphères de production et de consommation, était loin d'avoir acquis autant de développement que durant la dernière période septennale. Il y a donc eu un brusque ralentissement dans la marche de l'industrie et du commerce.

Bulletin de la Bourse du Paris du 3 février 1844.

Avant l'ouverture, on a fait d'abord 81 70, puis 81 62 1/2 et enfin 81 70, qui a été le premier cours du parquet.

La rente a fléchi avec rapidité, et elle est tombée à 81 50; mais elle n'est restée qu'un moment à ce prix, et après avoir été cotée à 81 80, la rente a fermé au parquet à 81 75 et dans la coulisse à 81 70.

Cinq pour cent	124 50	Trois pour cent belge	67 1/2
Quatre et demi pour cent	» »	Banque belge	67 1/2
Quatre pour cent	» »	Caisse Lafitte	1112 50
Trois pour cent	81 60	—	5070
Actions de la Banque	5 80		
Obligations de Paris	1403		
Rentes de Naples	106 90		
Etats Romains	106 1/8		
Dette active d'Espagne	50 7/8		
Cinq pour cent belge	107 0/0		

CHEMINS DE FER.	
Paris à Rouen	840
Paris à Orléans	850
Rouen au Havre	680
Strasbourg à Bâle	236 25

Le projet de loi sur l'instruction secondaire a été présenté le 2 février à la chambre des pairs. Le temps nous manque aujourd'hui pour analyser le long exposé des motifs dont M. le ministre de l'instruction publique a fait précéder son projet. Nous nous contenterons de dire que ce projet contient 28 articles réunis sous trois titres.

Le titre 1^{er} explique ce que c'est que l'enseignement secondaire et le définit ainsi : « L'enseignement secondaire comprend l'instruction morale et religieuse, les études de langues anciennes et modernes, de philosophie, d'histoire et de géographie, de sciences mathématiques et physiques, qui servent de préparation soit aux examens du baccalauréat-ès-sciences, soit aux examens d'admission dans les écoles spéciales. »

Le titre 2 traite des établissements particuliers d'instruction secondaire.

Bourgoin; elles l'accablèrent, plus sombres, plus cruelles que jamais. Cependant, la nécessité le pressant, il se mit en devoir de vendre cette collection de plantes qui lui avait coûté tant de peines, sa bibliothèque spéciale de botanique. Avec cet argent, il avait à payer la pension accordée par lui, depuis trois années, à M^{me} Conceru, née Rousseau, sa tante (malgré sa misère, il s'acquittait toujours d'avance); il devait, d'autre part, faire face à ses dépenses, à ses besoins domestiques.

Dans cette position précaire, il lui arrivait encore de temps en temps d'oublier tous ses ennuis, toutes ses inquiétudes, et, ses forces le permettant, il essayait de percer la neige, il bravaient les frimas, pour rechercher des lichens, récolter les mousses des bois d'alentour. Dans ses heures de solitude, il trouvait pour sa correspondance, pour les lettres, une activité plus grande.

Il communiqua son prochain départ à toutes ses connaissances (j'allais dire à tous ses amis); il leur fit savoir, et même il annonça publiquement, qu'il reprenait son nom de famille, celui de Rousseau. Il composa plusieurs épitres, plusieurs dissertations philosophiques pour le poète du Belloy, pour M. de Saint-Germain, pour une jeune dame qui lui demandait des conseils. Toutes ces pièces sont très-curieuses. Il revient dans quelques unes sur sa vie toute entière, examinant, scrutant le passé; il juge sa propre conduite, ses principes, aussi bien que les actions, que les pensées de la plupart des personnages illustres avec lesquels il a vécu. Ces pages, empreintes parfois d'un sentiment de rancune et de haine contre les hommes en général, contre les grands, contre les encyclopédistes en particulier, sont en quelque sorte une suite aux *Confessions*. Sans doute, on ne peut admettre comme justes, comme exacts, tous les portraits qu'elles contiennent; mais elles intéressent au plus haut degré par la franchise, par la vigueur et par l'amertume avec lesquelles elles sont tracées.

La Savoie, l'Angleterre, la Provence, la Normandie, Paris, Lyon, etc., furent les points principaux que Jean-Jacques indéfiniment choisit et rejeta tour à tour comme lieu de refuge, sans rien fixer. La fin du mois d'avril 1770 le trouva dans les mêmes dispositions, malheureux, irritable, agité, habitant toujours Sezarge que sa pensée avait fui depuis long-temps. Le départ ne s'exécuta qu'à la fin du mois de mai. Thérèse Levasseur en fut la cause déterminante; c'est elle qui amena une rupture brutale entre Rousseau et M. de Sezarge. Cette femme que Jean-Jacques avait connue servante dans une mauvaise auberge de la rue des Cordiers, à Paris, qu'il avait élevée jusqu'à lui, sans pouvoir, malgré ses soins assidus, changer sa nature grossière, avait quelques uns des défauts de son mari, sans que rien en elle pût les faire excuser ou pardonner.

Oubliant sa condition première, impérieuse, exigeante vis-à-vis des personnes laissées à son service par ses hôtes bienveillants, elle maltraita une des domestiques du château de Maubec, qu'elle prétendait lui avoir manqué de respect. La servante outragée se fit justice à elle-même, de

ses Propres mains, avant de porter plainte à ses maîtres, qui reconnurent son bon droit dans la dispute, et ne purent lui donner tort d'une manière éclatante sans se montrer injustes et ingrats. Rousseau, absent au moment de cette querelle, n'eut et ne consulta que le témoignage de sa femme, ne l'apprit que de sa bouche; *ad irato*, sans rechercher la vérité, il écrivit à M. de Sezarge : « Je vous avoue que, vous connaissant pour un gentilhomme plein d'honneur et de probité, je n'apprends pas sans surprise la tranquillité avec laquelle vous avez souffert, en mon absence, les outrages atroces que ma femme a reçus du bandit en cotillon auquel M^{me} de Sezarge a jugé à propos de nous livrer. Je sais bien qu'on vous taxe d'avoir peu d'autorité chez vous, mais je ne vous aurais pas cru dénué de crédit dans votre propre maison au point de n'y pouvoir procurer la sûreté aux hôtes que vous y avez placés vous-même. Puisque en cela, toutefois, je me suis trompé, et puisque M^{me} de Sezarge ne voit d'autre remède aux mauvais traitements que je puis recevoir des gens qui dépendent d'elle que d'en être désoignée, ne trouvez pas mauvais, jusqu'à ce que je puisse me procurer une autre demeure, que, réduit à moi seul pour toute ressource, je tâche de me faire la justice que je ne puis obtenir, en pourvoyant de mon mieux à ma propre défense et à la protection que je dois à ma femme. »

Leur déménagement s'opéra avec promptitude et à peu de frais; il était facile. Une charrette louée à Montquin conduisit à Lyon, chez M^{me} Bois de la Tour, quelques hardes, l'herbier et les livres composant les restes de sa bibliothèque déjà bien diminuée. M. du Peyrou, qui s'était proposé pour acquéreur, pouvait de là recevoir l'expédition à son gré; les moyens de transport étaient commodes et certains; mais il mit pour condition première au marché la clause délicate que le vendeur garderait la jouissance de ses livres et de sa collection durant toute sa vie.

A près de soixante ans, pauvre valetudinaire, Rousseau reprit le bâton du voyageur; il dit adieu pour jamais aux campagnes de Bourgoin; pour recommencer son existence nomade. Suivant sa fortune, il s'arrêta quelques jours à Lyon pour y revoir ses amis. M^{me} Bois de la Tour lui offrit l'hospitalité, mais ne le retint pas long-temps. De Lyon il se rendit à Paris, où il fit une plus longue station. Mais, dans l'interval, il visita, sans s'y fixer, différentes contrées où on lui offrait des retraites tranquilles. Enfin, après huit années de courses et de tribulations diverses, il vint mourir subitement à Ermenonville, chez le comte de Girardin; ce fut le 3 juillet 1778.

La veuve, comme on le sait, se remaria peu de temps après, quoique âgée de plus de cinquante ans, avec un jeune garçon jardinier.

D^r A. POTTON.

(Revue du Lyonnais.)

Nous ne savons l'accueil que la presse de l'opposition fera au projet de loi de M. Villemain. Le *Journal des Débats*, prenant aujourd'hui les devants, dit qu'il l'approuve dans son ensemble, et que sur la plupart des points il satisfait au vœu raisonnable de l'opinion publique; il fait cependant ses réserves sur quelques dispositions de détail.

Quant au journal qui a été, dans ces derniers temps, l'organe des prétentions du parti ultra-catholique, voici comment il s'exprime sur le projet dont la chambre des pairs vient d'être saisie : « L'odieuse et dispute le rang à l'absurde. C'est une loi contre la liberté; c'est le monopole plus injurieux, plus complet et plus perfide qu'il ne l'est aujourd'hui. L'Université veut fournir tous les professeurs, nommer tous les juges, pressurer tous les budgets, et forcer ainsi le débit de ses doctrines. Si une pareille loi pouvait s'établir, c'en serait fait de la religion et de la liberté; la charte serait un mensonge et l'église une esclave. Nous ne cherchons pas à caractériser les consciences qui pourraient subir cet avilissement. Ce projet est de M. Villemain; son nom y est écrit à toutes les lignes. Malgré la solidarité constitutionnelle, il n'est pas du gouvernement. Nous ne saurions le considérer comme une œuvre sérieuse; ce n'est qu'une provocation insensée. »

Voilà des invectives qui promettent que lorsque le projet de loi sera présenté à la chambre des députés, il rencontrera une vive opposition. Peut-être aussi, d'ici lors, va-t-on chercher à former une nouvelle levée de boucliers de la part du clergé.

Nous avons rapporté ce qui se dit des projets médités pour l'exécution des chemins de fer. Voici ce que nous trouvons à ce sujet dans le *Journal des Travaux Publics*; on y verra que la pensée première du ministre est en effet l'exécution par l'état :

On nous annonce que M. le ministre des travaux publics doit, vendredi ou samedi prochain, occuper le conseil des ministres de la question de l'achèvement des chemins de fer promis par le discours de la couronne. Si nous sommes bien informés, M. le ministre soumettra deux systèmes à la délibération du conseil. Le premier consisterait à faire exécuter complètement les rails-ways par les ponts et chaussées, et à livrer seulement l'exploitation des lignes aux compagnies, moyennant un prix de ferme déterminé à l'avance ou représenté par l'intervention du gouvernement au partage des bénéfices après 10 0/0.

Les baux ne dépasseraient pas la durée de dix ans, et, au bout de ce terme, le gouvernement pourrait entreprendre à son tour l'exploitation des chemins de fer, en remboursant aux compagnies la valeur de leur matériel roulant.

Ce système s'écarterait beaucoup, on le voit, de l'esprit de la loi du 11 juin 1842, qui partageait les dépenses d'exécution des grandes lignes en deux parts presque égales : l'une à la charge du gouvernement, pour les terrassements, ouvrages d'art et achats de terrains, et l'autre à la charge des compagnies, qui devaient poser les rails, ensabler la voie et se fournir du matériel d'exploitation.

Si le conseil des ministres n'accepte pas ce plan, tout d'avenir à cause de l'excédant considérable de dépenses qu'il occasionnerait au trésor dans le présent, il devra en revenir aux principales dispositions de la loi précitée, et discuter seulement sur le choix des compagnies qui soumissionneront plusieurs de nos grandes lignes et sur la durée de la jouissance à leur accorder, les autres conditions étant formulées déjà dans un modèle de bail rédigé par la commission administrative.

On sait que les traités provisoires passés l'année dernière par l'administration des travaux publics avec plusieurs compagnies, et soumis aux chambres dans la session de 1843, fixaient le chiffre de la durée de jouissance à 40 ans pour la compagnie du Nord, 35 ans pour la compagnie d'Orléans à Tours, et 33 ans pour la ligne d'Avignon à Marseille. Le projet relatif à la ligne du Nord a été ajourné; la chambre des députés a adopté les lois sur les chemins de Tours et de Marseille, avec les termes indiqués dans les traités.

Pour se conformer à l'opinion des chambres sur ce sujet, M. le ministre des travaux publics aurait donc, au cas où son nouveau système ne serait pas adopté par le conseil, à demander à ses collègues de fixer un terme entre 30 et 35 ans, et de l'autoriser à reprendre les négociations entamées par son prédécesseur, M. Teste, avec la compagnie du Nord, et avec les compagnies qui soumissionneront l'exploitation des chemins de Paris à Lyon, d'Orléans à Tours et d'Orléans à Vierzon.

Ainsi, quel que soit le choix du conseil entre les différents systèmes qui lui seront soumis par M. Dumon, la France peut compter que, sous peu de jours, le gouvernement mettra les chambres en position de résoudre d'une manière définitive la grande et importante question des chemins de fer.

Nous lisons dans le même journal :

La compagnie supérieure des chemins de fer s'assemblera cette semaine pour discuter sur le choix du tracé de la ligne de Paris au littoral de la Manche. M. le comte Daru a rédigé un rapport à ce sujet, au nom de la sous-commission choisie, il y a deux mois, au sein de la grande commission, pour examiner préalablement la question. C'est sur la proposition du

HORTICULTURE.

VISITE DE S. M. B. LA REINE VICTORIA AU CHATEAU DE CHATSWORTH (DERBYSHIRE.)

La visite que la reine Victoria vient de faire à Chatsworth, splendide résidence du duc de Devonshire, est un événement dans le monde horticole. Les brillantes métamorphoses qui ont marqué la réception de S. M. B. se sont surtout déployées dans les serres et les magnifiques jardins du duc. Les richesses resplendissantes d'or et de fleurs au milieu desquelles la reine s'est promenée pendant quarante-huit heures semblent tenir de la fable, car toutes ont dû coûter des monts d'or; mais le Pactole qui a coulé pour fournir à tant de merveilles trouve sa source dans la fortune colossale du seigneur de Chatsworth, réunie à son goût et au talent remarquable de M. Paxton, dont le nom est des plus avantageusement connus dans la science horticole.

Le parc de sa grâce le duc de Devonshire n'a pas moins de 11 milles (14 kilomètres) de tour; la nature s'est plu à en accidenter le sol de manière à former l'ensemble le plus pittoresque. Des bois séculaires entourent le château d'un vaste rideau et couronnent les montagnes du haut desquelles on peut voir courir en serpentant la rivière Derwent, qui arrose les vallées. Les cascades et les effets d'eau, presque aussi considérables que ceux de Saint-Cloud, sont fournis par un immense réservoir naturel situé au point culminant du parc.

L'art a su profiter admirablement de ces dispositions pour faire de Chatsworth une propriété dont aucun château royal en Angleterre, si l'on en excepte Windsor, n'approche en étendue ni en splendeur. L'ensemble des constructions est grandiose et rappelle l'architecture de Versailles. Ce château, ou plutôt le palais actuel, dont le dessin fut fourni par Mansard, est assis sur les ruines d'un ancien édifice dans lequel l'infortunée Marie Stuart passa une grande partie de sa longue captivité. Curieuse anomalie! la aussi, brillante de jeunesse et de beauté, une autre reine, entourée de sa triple puissance, vient s'asseoir et admirer des richesses végétales sans nombre, comme si chacune des larmes de Marie avait fait éclore une fleur.

Ce parc immense, où plus de vingt mille personnes attendaient l'arrivée de la reine, avait été en quelques jours mis en état de recevoir dignement la royale visiteuse et sa brillante suite. Pas une feuille, pas un brin d'herbe inutiles ne se voyaient sur la terre fraîchement remuée. Sur les plates-bandes, du milieu des massifs, on voyait s'élever et s'épanouir des milliers de fleurs les plus rares, choisies la veille dans les nombreuses serres du duc, et mises en pots dans la terre, en groupes serrés, partant aux alentours du château et du grand conservatoire. Les innombrables allées étaient recouvertes d'un sable fin neuf, amené de plusieurs milles dans des centaines de chariots. Le ciel, qui, depuis quinze jours, était

rapporteur que portera d'abord la discussion. Le tracé indiqué dans le rapport part de la ligne de Belgique, au point d'Arras, et se dirige sur Calais par Béthune, Hazebrouck, Saint-Omer et Vatten. A ce dernier point, un embranchement se dirigerait sur Dunkerque. C'est à peu près le tracé qu'avait adopté l'année dernière l'administration des travaux publics, sur la proposition de la compagnie soumissionnaire, et qui était indiqué dans le projet de loi du Nord, soumis aux délibérations des chambres. La même commission aura à s'occuper ensuite du chemin de fer de Paris à Lyon. Plusieurs tracés se disputent la préférence pour cette ligne. La commission avait adopté, en décembre dernier, le tracé de l'Yonne, avec le passage de la Loze; mais de nouvelles études, achevées depuis, ont déterminé le ministre des travaux publics à consulter de nouveau la commission et à reprendre tout son travail, dans l'intérêt public et dans celui de la bonne exécution de cet important rail-way.

On lit dans le Patriote Jurassien :

Le gouvernement veut faire revivre, en faveur du haut clergé, une ancienne loi à laquelle on ne pensait plus depuis long-temps, et qui est en opposition formelle avec l'esprit et le texte de la charte. Voici comment nous apprenons cette nouvelle étrange : M. le commissaire de police de Lons-le-Saunier vient de communiquer aux imprimeurs et aux libraires de cette ville une lettre à lui écrite par M. le procureur du roi, d'après laquelle lesdits imprimeurs et libraires ne doivent plus dorénavant, les uns imprimer et les autres vendre de catéchismes, de livres d'église et de prières quelconques, sans avoir obtenu l'approbation de M. l'évêque de Saint-Claude. On veut bien cependant permettre d'écouler que de Saint-Claude. On veut bien cependant permettre d'écouler que de Saint-Claude. On veut bien cependant permettre d'écouler que de Saint-Claude. Plus nous avançons et plus nous sentons la nécessité de réviser nos lois et de les mettre en harmonie avec la charte de 1830, autrement le recueil de nos codes ne serait bientôt qu'un sac à la malice avec lequel on nous jouerait toutes sortes de mauvais tours.

Société royale d'Agriculture,

SCIENCES ET ARTS UTILES DE LA VILLE DE LYON.

PRÉSIDENCE DE M. GUIMET.

Séance du 2 février 1843.

Après la lecture du procès-verbal, M. le secrétaire Hénon donne lecture d'une lettre du président du cercle du Jockey-Club demandant un prix pour les courses du mois de mai.

Après les observations de plusieurs membres, la Société décide qu'une somme de 300 fr. sera accordée et mise à la disposition du Jockey-Club, qui établira une course au trot de jeunes chevaux attelés.

Cette course, moins brillante sans doute que celles qui ont eu lieu jusqu'à ce jour, présentera un intérêt réel, et pourra servir d'encouragement pour le soin et l'amélioration de la race des chevaux de travail employés dans nos campagnes.

M. Victor Paquet fait parvenir à la Société des graines de potiron d'Alger, dont les caractères et les propriétés principales sont exposés par M. Hénon.

Une somme de 100 fr. est votée ensuite par la Société pour le monument qui va être élevé à Mathieu de Dombasle dans sa patrie. C'est un hommage que la Société veut rendre à cet homme illustre, qui employa sa fortune et sa vie aux progrès de l'agriculture, et qui s'est signalé par tant d'utiles travaux.

Le reste de la séance est consacré à la révision de la liste des membres titulaires et correspondants de la Société.

Chronique.

LYON.

Un commencement d'incendie a eu lieu ce matin, vers neuf heures, dans un magasin de nouveautés, au coin de la rue des Souffriers et du quai Villeroi. Le feu d'une grille ardente s'était déjà communiqué à des placards lorsqu'on s'en est aperçu. Quelques marchandises enflammées ont aussitôt été jetées sur le quai, et l'on est parvenu sans beaucoup de peine à éteindre le feu.

Depuis qu'il est tombé de la neige, les trottoirs latéraux du pont de la Guillotière sont devenus presque impraticables. La neige y a été entassée, sans doute par le vent, à des distances inégales, puis, durcie par les passants et la gelée, elle a formé une longue suite de casse-cous qu'il serait urgent de faire disparaître.

sombre et chargé, s'éclaircit; le soleil vint planer sur ce magnifique tableau, jaloux d'éclairer les pas de cette jeune et belle reine, et de lui rappeler que si l'art et l'intelligence des humains ont su maîtriser et forcer la nature en s'emparant peu à peu de ses admirables secrets, du moins toutes ces brillantes corolles n'eussent pu s'épanouir sans la chaleur et la lumière émanées des rayons de cet astre bienfaisant, sans lequel toute existence organique serait impossible.

Peu d'instants après son arrivée, la reine, appuyée sur le bras de sa grâce le duc de Devonshire, donna le signal de la promenade où chaque pas devait lui faire découvrir des richesses sans cesse renouvelées et bien dignes de l'attention royale. Après avoir admiré ce que les galeries du château renferment de beautés artistiques de premier ordre, la noble assemblée se dirigea par l'orangerie et le jardin des rochers vers le grand conservatoire.

Cette serre, située à peu de distance du palais, au pied d'un mont, est cachée aux yeux par sa position naturelle et par des plantations et des rochers disposés avec art. Ce n'est que lorsque l'on a franchi un arc de triomphe d'un goût sévère que s'offre aux regards étonnés cette magnifique construction au milieu d'un jardin de fleurs, encadré dans une ligne d'aracaria imbricata d'une grande beauté. Il faut toute la hardiesse de la pensée pour s'imaginer ce qu'une telle vue a de merveilleux. La reine, le prince Albert et la noblesse qui les entourait furent saisis d'un étonnement involontaire, lorsque tout-à-coup, et comme si un génie avait frappé du pied, surgit devant eux, semblable à un immense glacier, ce vaste édifice élevé pour y abriter les plus beaux végétaux connus et les plus rares.

Construite entièrement sur les dessins et sous l'habile direction de M. Paxton, cette serre offre à sa base un parallélogramme de 93 mètres de long sur 45 de large, couvrant un acre de terrain (environ 4,000 mètres carrés). L'encassement ou mur d'appui a 1 mètre 30 centimètres de hauteur au-dessus du sol et mesure 2 mètres 25 centimètres d'épaisseur aux fondations. C'est sur ce mur que s'élève une masse de vitrage telle, qu'elle a exigé 8,000 carrés de verre (sheet glass), dont chaque morceau a 1 mètre 30 centimètres de long sur 16 centimètres de large; les chevrons en bois qui les maintiennent, s'ils étaient placés bout à bout, s'élèveraient sur une ligne de 40 milles anglais (plus de 58 kilomètres). L'élévation du sol, à la partie la plus élevée du dôme, est de 20 mètres. Le demi-cercle formant le dôme, entièrement construit de bois, a 22 mètres d'ouverture et vient s'appuyer à l'intérieur sur de sveltes colonnes en fer creux conduisant dans un puits d'eau des pluies qui tombent sur le dôme. A gauche, en entrant dans le conservatoire par la porte du nord, se présente une masse de rochers n'ayant pas moins de 10 mètres de hauteur, parmi lesquels est creusé un sentier tourmenté dans son cours et bordé de fougères, de cactées, d'aloès, etc., lequel conduit à une galerie élégante suspendue à la base du dôme et à 8 mètres 30 centimètres du niveau du sol. C'est de là que les regards charmés planent sur cet ensemble de végétaux d'un aspect à la fois étrange et enchanteur. Des psidium mon-

DÉPARTEMENTS.

Dans la nuit du 30 au 31 janvier, une maison du hameau de Chaplembert, section de Mantry (Jura), a été la proie des flammes. On assure que ce sinistre a été occasionné par le feu du ciel. Cette nuit-là le tonnerre s'est fait entendre à plusieurs reprises, et la neige tombait avec abondance.

— La fièvre typhoïde continue à régner à Bletterans (Jura) et à faire des victimes.

CÉRÉALES.

MARCHÉ AUX GRAINS DE LA GUILLOTIÈRE.

Samedi 3 février 1844.

Les arrivages ont été peu importants. Les détenteurs de blés élevant leurs prétentions, il s'est fait peu de transactions. Acheeteurs et vendeurs s'observent.

Les cultivateurs se réjouissent de ce qu'il est tombé de la neige; ils espèrent qu'elle détruira les rats qui ont fait de grands ravages aux céréales en terre. Les dégâts ont été si considérables que dans le Dauphiné il faudra labourer de nouveau une grande partie des terres ensemencées de blé et de seigle pour y mettre de l'orge et de l'avoine.

Blé de diverses provenances selon la qualité.....		20 f. 50 c.	à	21 f. 25 c.	l'hectolit.
		ou 28 50		à 29 25	les 100 kil.
Seigle du Dauphiné.....	15 25		à	15 50	l'hectolit.
— de Champagne.....	15			"	"
— de Bourgogne.....	15			"	"
Orge du Dauphiné.....	15 50		à	16	"
— de Champagne.....	15			"	"
— de Bourgogne.....	15			"	"
Avoine noire, dite de marais	8 75				
— grise.....	9 25				
Sarrasin.....	10 50		à	10 75	
Maïs vert.....	10		à	"	
Pois-lupins.....	6		à	6 50	
Colza.....	24		à	25	
Pommes de terre.....	4 75		à	5	
	ou 6 75		à	7	les 100 kil.

FARINES.

La vente a été un peu plus active que la semaine dernière. Les farines disponibles trouvent plus facilement des preneurs. Les cours se sont un peu raffermis.

Bonne 1^{re}, terme 60 jours, au comptant, escompte 1 0/0. 43 50 à 44 " les 100 kil. 2^e qualité, dite ronde, selon le mérite, mêmes conditions. 40 " à 41 " — Mouture, son et recoupe. 10 50 à 11 " —

La taxe du pain n'a pas changé; elle est la même qu'à la dernière quinzaine de janvier. Pain ferain, 41 centimes 1/4 (soit 8 sous 1 liard) le kilogramme. Pais bis, 36 — 1/4 (soit 7 sous 1 liard) —

FOURRAGES.

Foin.....	6 75	à	7	les 100 kil.
Luzerne.....	6 50	à	7	"
Paille de seigle.....	3 75	"	"	"
— de froment.....	4	"	"	"

GRAY (HAUTE-SAONE), 31 janvier.

Blé de pays selon le mérite. 25 25	à	26 50	les 100 kil.	
— de Lorraine.....	27 50	à	28	"
Seigle.....	2 60	à	2 70	le doub. déc.
Orge.....	2 20	à	2 40	"
Pois verts fins.....	3 50	à	"	"
Haricots.....	3 25	à	3 30	"
Pezettes.....	2 20	à	2 25	"
Avoine.....	56	à	58	les 36 d. déc.
	ou 17 75	à	18	les 100 kil.

CHALON-SUR-SAONE, 2 février.

Blé rouge, premier choix. 4 15	à	"	25	le doub. déc.
— blanc.....	4 20	à	30	"
Orge de pays.....	2 75	à	80	"
Seigle.....	2 80	à	85	"
Haricots blancs.....	3 50	à	"	"
Pezettes.....	2 50	à	"	"
Fèves ou féverons.....	3	à	3 15	"

tanum et cattleyanum, des orangers, des dracena, le doryanthes excelsa, le ficus elastica, et nombre de belles fougères, couvrent de leur verdure le rocher que l'on vient de quitter, et au pied duquel on voit miroiter un étang bordé de stalactites formant des grottes en miniature; là croissent les arum odoratum, violaceum et esculentum aux larges feuilles, l'élégant papyrus, le nelumbium speciosum, et un choix de belles nymphéacées; plus loin est le bois indien. Au sud-ouest s'élève une plantation de musa cavendishii, sur l'un desquels, en 1842, on a coupé 288 fruits. A l'ouest deux autres groupes de rochers d'une moins grande étendue sont semés de plantes du Cap, parmi lesquelles se distinguent des zamia de toute beauté; l'un d'eux, un zamia caffra, élève sa tige à près de 3 mètres; puis sont disséminés dans l'espace: ici un bouquet de kunthia calapensis; là, les strelitzia, les brownia, les latania, les agave, etc.; d'un autre côté, les xylophylla, les melastomes, les sparmannia, les stachyarthra, etc., etc. La végétation de toutes ces plantes est fort belle, et bien que la serre ait été plantée il y a seulement trois ans, beaucoup de ces végétaux sont déjà de grands arbres. Ainsi, l'on remarque un cocos coronaria de 11 mètres de haut, un corypha umbraculifera de 10 mètres et de 2 de circonférence, une tige de phoenix dactylifera, de 4 mètres 50 centimètres, des chamærops humilis de 8 mètres. On distingue encore de beaux aracaria excelsa, des bambusa, des musa sapientium et musa paradisiaca, ces derniers s'élèvent à 10 mètres et ombragent de leurs vastes feuilles toute la longueur de l'allée transversale; enfin des plantes volubiles de toutes espèces, parmi lesquelles un joli groupe de nepenthes distillatoria, embrassent les colonnes et s'élancent en gracieuses guirlandes dans toutes les directions. Sous ce ciel de verre, au milieu de ce monde de végétaux exotiques aux formes hardies et capricieuses, s'étend, dans toute la longueur, une allée de 3 mètres 30 centimètres de large, destinée au passage des voitures.

A la nuit, la reine et le prince Albert, conduits par le duc de Devonshire, vinrent visiter, en calèche découverte, le conservatoire au milieu de milliers de feux dont à cette occasion il fut éclairé a giorno sans que les préparatifs en eussent été vus par la reine dans les promenades du jour. Deux autres phaétons attelés de deux poneys écossais suivaient la voiture de la reine. L'aspect qui s'offrit alors aux yeux de cette royale assemblée fut des plus fantastiques.

Dans cette même soirée, la reine, en se rendant à la salle du bal, traversa l'orangerie, illuminée par un nombre infini de lanternes chinoises jetant une lumière douce et égale sur tous les végétaux, dont plusieurs sont d'une beauté remarquable, et au milieu desquels on admire le vase Borghèse, ce magnifique spécimen de la sculpture grecque. Sur les degrés de l'escalier qui conduit de l'orangerie à la salle de bal avaient été placés, à droite et à gauche, de forts groupes d'ericia gracilis et d'ericia caffra en pleine floraison. Ces couleurs, alternées de pourpre cramoisi et de blanc pur, baignées dans des flots de lumière furent d'un effet charmant.

Il serait trop long de dire tout ce que la nature mêlée à l'art et secondée par le goût et la savante intelligence de M. Paxton a su produire de

Nouvelles Etrangères.

IRLANDE.

PROCÈS D'CONNELL.

On écrit de Dublin au Sun, à la date du 31 janvier : « M. Fitz-Gibbon a occupé l'audience entière, et l'on se demande par quelle raison cet avocat a si fort allongé sa plaidoirie. On paraît croire généralement qu'il cherche à gagner du temps pour que le discours du trône puisse arriver à Dublin et être lu par O'Connell avant que ce dernier prenne la parole. M. Whitesid, parlera demain. M. O'Connell commencera vendredi et finira probablement samedi prochain. Dans sa plaidoirie d'aujourd'hui, qui a occupé toute l'audience, M. Fitz-Gibbon s'est attaché à disculper surtout M. O'Connell qui, en proclamant son dévouement inaltérable à l'Irlande et au repeal, n'a jamais entendu, comme le suppose le procureur-général, résister aux batonnets ni lutter contre la force physique. L'avocat a cité divers fragments de M. O'Connell pour en démontrer les tendances. »

VARIÉTÉS.

Commission instituée pour l'amélioration de la navigation du Rhône.

PROCES-VERBAUX DES SÉANCES.

SÉANCE DU 4 JANVIER.

Le Rhône est un des plus beaux fleuves du monde. Le volume de ses eaux, la profondeur de son lit, la richesse du pays qu'il arrose, et son cours du nord au midi vers la Méditerranée, cette mer éminemment française, qu'il met en communication avec Lyon et Saint-Etienne, nos métropoles manufacturières, telles sont les considérations qui font du Rhône l'une des plus importantes artères de la circulation intérieure.

Le Rhône est appelé à approvisionner la Suisse et l'Allemagne, et se trouve sur la route la plus directe de l'Angleterre aux Indes par l'Egypte.

Demander l'amélioration de ce fleuve, c'est plaider à la fois la cause de notre commerce, de notre sol et de notre industrie, qui verront ainsi s'accroître leurs débouchés. Jamais intérêt ne fut plus général. Il ne s'agit pas seulement de Marseille, dont la prospérité importe tant au commerce national; il s'agit encore de toutes les villes riches et industrielles de la vallée du Rhône, et de la seconde capitale du royaume, de Lyon, si digne d'intérêt; il s'agit de l'Alsace tout entière, et enfin d'un mouvement immense de transit non seulement avec la Suisse méridionale, mais encore avec l'Allemagne centrale.

La vive impulsion que le gouvernement autrichien donne à l'exécution des chemins de fer au travers de ses possessions d'Italie doit être un motif de plus de presser la solution des questions qui tendent pour notre pays au même but.

Rester en arrière, c'est compromettre notre position. Déjà nous sommes, pour les voies de communication, dans une infériorité fort préjudiciable à nos intérêts.

Pour ne faire mention que d'un seul article, un tiers de la consommation en coton de la Suisse, c'est-à-dire 20,000 balles, passe par Trieste.

Le mouvement des autres marchandises qui suivent cette direction a éprouvé un accroissement proportionnel par l'effet des voies nouvellement créées et si promptement exécutées chez nos voisins.

Et nous que la nature a si heureusement dotés, nous qui possédons par le Rhône la ligne la plus directe entre la Méditerranée et la Suisse et l'Allemagne elle-même par le lac Léman, nous nous voyons dépouillés par notre incurie des avantages que devrait nous assurer notre heureuse position géographique!

Le Rhône, nous ne saurions trop le répéter, est l'artère vitale de nos provinces du midi et de l'est; c'est la grande route de la France centrale vers la Méditerranée. Par lui, nous pouvons maintenir, nous pouvons même accroître notre prépondérance dans l'Orient; nous pouvons encore donner à l'écoulement des produits de notre sol et de notre industrie une activité nouvelle.

Comment le gouvernement pourrait-il hésiter devant des considérations de cette importance? Il y aurait honte pour notre

scènes vraiment féériques durant deux journées. La dernière soirée surtout fut des plus magiques. A un signal donné, la reine fut amenée sur la terrasse du château; là, au bruit de l'artillerie saluant sa présence, tout le parc s'illumina comme par enchantement. De quelque côté que S. M. tournât la vue, elle put voir, frappée de surprise et d'admiration, les bois enflammés de myriades de feux de couleurs, les cascades, les eaux se jouer, bondir, étinceler au milieu de torrents de lumière, et sur l'autre bord de la rivière une foule pressée, venue de vingt lieues, disposée en amphithéâtre, entonnant le chant national, comme si une seule et immense voix se fût fait entendre.

Durant le reste de la nuit tous les préparatifs de cette fête royale furent enlevés par des milliers de mains, et, lorsque la reine voulut, dès le matin, faire une promenade avant son départ au milieu des serres de tous genres qui font le charme principal de cette vaste résidence, elle trouva tout dans le meilleur ordre; la plus scrupuleuse propreté régnait partout sur son passage. Elle ne put apercevoir aucun vestige des matériaux employés à produire les magnifiques effets de la veille.

Dans toute cette propriété, et malgré l'ingratitude de l'atmosphère, la végétation est magnifique, et son heureux propriétaire, en harmonie avec cette riante et fraîche nature, est affable et d'une hospitalité aimable avec le moindre visiteur curieux d'admirer ses richesses, qualité qui devrait toujours être inhérente à la possession d'une grande fortune.

Si pour un cœur simple et généreux un modeste jardin est une source intarissable d'instruction et de jouissances, que seront donc pour l'homme de bien opulent ces vastes espaces vitrés et dorés, où viennent se réunir et se grouper les végétaux qu'une main inépuisable a semés par toute la terre, appelant incessamment les méditations du philosophe, l'inspiration du poète, les découvertes du savant, l'admiration de tous! Heureux celui qui, au milieu des folles joies du monde, sait trouver un refuge dans la nature et en apprécier les sublimes harmonies! Philosophe, vous admirerez le créateur dans la création. Poète, vous inspirerez d'une de ces fictions brillantes d'un improvisateur arabe, baigné dans une atmosphère enivrante et toute saturée de parfums, entouré des couleurs les plus chatoyantes, vous rêverez à un monde meilleur, où il n'y aura plus de mauvais instincts, où tout aura la pureté de ce qui vous entoure. Savant, vous verrez un livre ouvert à la recherche de la science, et votre scalpel impitoyable se promènera sur ces belles productions pour fixer un point de botanique. Chacun de vous s'inclinera devant la pensée qui a présidé à tant de magnifiques créations.

Tous les amis de l'horticulture ne doivent-ils pas hommage et remerciements à l'homme qui, pour la réalisation gigantesque et si utilement poétique d'une telle œuvre, a su s'imposer un sacrifice de deux millions de francs (80,000 livres sterling) seulement pour la formation du grand conservatoire? Qu'on juge de la somme employée pour la construction des dix-sept autres serres qui couvrent son parc et pour l'entretien des myriades de plantes rassemblées de tous les points du globe. AUDOT fils.

(Revue Horticole.)

pays autant que dommage à voir se prolonger davantage une situation aussi affligeante, et la commission, dont l'empressement à se réunir témoigne de la légitime impatience des intérêts dont elle est l'organe, attend en conséquence les plus heureux effets de cette nouvelle et solennelle enquête.

Ces considérations générales ainsi exposées, la commission, conformément à la marche précédemment arrêtée, passe à l'examen successif et par ordre des divers points sur lesquels la navigation rencontre ou peut rencontrer des difficultés.

1^o De la Mulatière à Irigny.

L'état du fleuve est en ce moment passable dans toute la longueur de ce parcours.

Toutefois la navigation à vapeur et la navigation ordinaire considèrent cette situation comme très-précaire; elle doit donc être assurée et rendue définitive par quelques travaux. Les besoins particuliers du halage exigent en outre que la rive gauche soit fixée par des ouvrages prolongeant à l'amont la digue d'Irigny.

2^o D'Irigny à Vernaison.

Les points que l'on peut considérer comme constituant les plus mauvais passages du fleuve sont au nombre de cinq. La partie comprise dans cette deuxième section est certainement de ce nombre. Il n'y a en ce moment que 0m60 d'eau en tête de l'île de Vernaison, et le passage des bateaux à vapeur n'y est pas possible.

On fait en outre remarquer que, dans l'état actuel des rives, les équipages sont très-fréquentement, à Vernaison, dans la nécessité de faire un *trafel* (expression technique pour désigner le passage avec les chevaux et les fnailles d'une rive à l'autre du Rhône).

La commission insiste vivement pour que les travaux présentement en cours d'exécution soient dirigés de manière à mettre un terme aux inconvénients signalés par l'une et l'autre navigation.

Les mariniens attendent les meilleurs effets des dragages qui s'effectuent. La commission partage ces espérances.

3^o De Vernaison à Givors.

L'état du fleuve est généralement satisfaisant dans cette partie, si ce n'est au point qui se trouve précisément en face de la maison Pitrat, où le Rhône n'a en ce moment qu'une profondeur d'eau de 0m70. La commission pense que de simples dragages suffiraient pour améliorer ce passage.

4^o De Givors à Vienne.

L'état du fleuve est assez bon de Givors à Vienne. Il n'y a à signaler qu'un haut-fond vis-à-vis du ruisseau de Chasse. Le fleuve n'a sur ce point, comme en face de la maison Pitrat, que 0m70 de profondeur. On pense encore qu'il suffirait d'y pratiquer quelques dragages.

5^o De Vienne à Serrières.

La navigation est bonne dans tout ce parcours. Il est toutefois essentiel de remarquer que l'état du fleuve, fort mauvais jusqu'en 1840 en face du village de Saint-Pierre-le-Bœuf, ne s'est amélioré que depuis et par suite de l'inondation.

Il serait dès lors utile d'assurer et de perpétuer par des travaux d'art cette situation due à une circonstance toute fortuite.

Les mêmes travaux de fixation sont en outre nécessaires sur plusieurs autres points.

6^o De Serrières à Serve.

Navigation généralement bonne. Cependant il existe deux hauts-fonds: l'un en face de Saint-Rambert, l'autre en face et légèrement en amont de Serve. Sur ces deux points il serait nécessaire de barrer les bras parasites.

En face de Serve, il existe de plus un ravin qui amène les blocs contre lesquels les bateaux viennent se briser, et qu'il y a nécessité de faire disparaître.

7^o De Serve à Tournon.

Navigation très-satisfaisante.

8^o De Tournon à la Roche-de-Glun.

Le seul obstacle que rencontre la navigation dans ce parcours est un tournant trop brusque au point de Mauves; il gêne beaucoup la manœuvre des bateaux, et présente même d'assez grands dangers, mais qui toutefois ne rendent pas le passage impossible.

On espère qu'une digue en cours d'exécution en amont de Mauves imprimera aux eaux une nouvelle direction au moyen de laquelle le fleuve ferait disparaître de lui-même ce tournant.

La commission croit de son devoir de faire remarquer qu'il existait il y a quelques années, immédiatement à la sortie de Tournon, un haut-fond que le dragage a supprimé et qui ne s'est plus reproduit.

(La suite à un prochain numéro.)

Le gérant responsable, B. MURAT.

Les Pilules Ferrugineuses du docteur VALLET, dont l'Académie royale de Médecine a reconnu la bonne préparation, EN RAISON DE LEUR INALTERABILITÉ ET DE LEUR SOLUBILITÉ DANS L'ESTOMAC, sont de tous les ferrugi-neux celui que les médecins conseillent de préférence pour la guérison des pâles couleurs, des pertes blanches, etc., et pour fortifier les tempéraments affaiblis soit par l'âge, soit par les maladies.

Les personnes auxquelles les médecins les prescrivent doivent exiger, pour éviter toute méprise, que le flacon qui les renferme (ce flacon est toujours en verre bleu avec le nom de VALLET gravé sur le verre) porte les cachets en cire rouge VALLET, inventeur, L. FÈRE, dépositaire général, et que l'étiquette qui recouvre le flacon soit semblable à celle dont on donne souvent le modèle dans les principaux journaux de Paris.—On trouve cette préparation chez M. André, pharmacien des Célestins, et chez M. Vernet, place des Terreaux.

LA PÂTE DE GEORGÉ, la plus efficace et la plus agréable pour la guérison des MALADIES DE POITRINE, se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 6^o c. et 1 f. 25 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; à Chalon-sur-Saône, POURCHER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36; à Mâcon, MOSSÉ, pharmacien, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 4.

ROTONDE DES BROTTTEAUX.

Samedi 10 Février 1844,

NUIT PARISIENNE,

A L'INSTAR DES BALS DE L'OPÉRA,

DEPUIS 10 HEURES DU SOIR JUSQU'A 5 HEURES DU MATIN.

DIMINUTION DES PRIX:

2 fr. pour un cavalier et 1 fr. pour une dame.



SOIRÉES DU DIMANCHE,

DE 5 A 11 HEURES DU SOIR.

PRIX : 1 FR. POUR UN CAVALIER ET 50 C. POUR UNE DAME.

(7435)

A VENDRE AUX ENCHÈRES

Le dimanche onze février prochain,

Par le ministère et en l'étude de M^e Morand, notaire à Lyon, rue Saint-Dominique, 17.

UNE MAISON AVEC COUR ET JARDIN,

Située à la Guillotière, chemin de Baraban, 12 bis.

Cette maison se compose de caves voûtées, rez-de-chaussée, un étage et grenier. La cour a une salle d'ombrage et une pompe. Le jardin est clos de mur; il a une largeur d'environ vingt mètres sur une longueur de cinquante mètres.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M^e Morand. (9799)

ÉTUDE DE M^e DEPLACE, NOTAIRE A LYON, PLACE D'ALDON, 2.

AVIS.

On demande à acheter une maison du prix de 60 à 70,000 fr. environ, dans l'espace compris entre la place du Piâtre et la rue de la Grenette.

S'adresser audit M^e Deplace. (9957)

A vendre pour cause de décès.

FONDS DE CAFÉ ET AUBERGE très-bien achalandé, situé sur le quai Peyrollerie, dans un très-bel emplacement.

S'adresser au cabinet de M. Juvanon, rue Trois-Maries, 1, à Lyon, de huit à onze heures du matin. (2334)

A vendre pour cause de maladie.

UN FONDS D'AUBERGE.

S'adresser chez M. Barbollat, rue Mulet, n. 2, au 1^{er}. (487)

A vendre pour cause de cessation de commerce.

UN FONDS D'ÉPICERIE avec ou sans la fabrique de chandelles, en activité depuis plus de cinquante ans, dans le quartier des Capucins. Location à bon marché. — On donnera des facilités pour le paiement.

S'adresser chez M. Duzeau jeune, rue Bonneveau, n. 21. (493)

A vendre ou à louer.

deux machines à vapeur

de la force de douze à vingt-cinq chevaux,

avec ou sans emplacement pour un établissement industriel.

S'adresser à M. Nant, rue de Condé, 34. (2348)

A louer présentement.

UN APPARTEMENT.

Il se compose de trois pièces au 1^{er} étage de la maison n. 6, rue des Célestins, ayant vue sur la rue d'Amboise.

S'adresser au bureau du Censeur.



TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée *chaud et froid*, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près la Loterie; à Vienne, Muret fils, épiciers, rue Marchande; à Saint-Etienne, Monestier, épiciers, rue Royale, n. 1; à Grenoble, Déchenaux, quincailliers, Grande-Rue.

L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus. (8569)

Sève de Médoc.

Cette préparation donne aux vins le parfum du vin de Bordeaux et la propriété de se conserver. (7260)

Pâte Epilatoire.

Elle enlève parfaitement le poil et le duvet sans altérer la peau.— Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13.

Place de la Préfecture, 16, au 1^{er}.

Le sieur BEGOT, désirant obtenir le suffrage de MM. les amateurs de bonne cuisine et voulant s'attirer une nombreuse clientèle par la modicité de ses prix, offre des diners à 1 f. 50 c. et au-dessus. L'excellence des vins et les mets variés ne laisseront rien à désirer. Les diners payés au-dessus de 1 f. 50 c. seront appréciés par les succulents rôtis à la broche. (2337)

AVIS

Vins en bouteilles de BOURGOGNE, BORDEAUX, CHAMPAGNE et BEAUJOLAIS de première qualité, à des prix très-modérés, chez M. Lavagneux, rue de la Reine, 54, au rez-de-chaussée. (2346)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxeurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute écreté ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermozon, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (7149)

A DATER DU 1^{er} FEVRIER 1844,

L'AIGLE

PARTIRA

POUR CHALON

TOUS LES JOURS PAIRS

A 6 HEURES DU MATIN.

(7312)

A vendre.

DEUX JOLIS BILLARDS.

S'adresser au concierge, rue Saint-Dominique, n. 17. (491)

DENTISTE.

M. E. HELLOT, élève de M. HATTUTE médecin-dentiste de Paris.—Soins de la bouche, pose artificielle des dents, faux nez, obturateurs, etc.—Appareils pour et redressement des dents.—Abonnements. (2329)

A VENDRE OU A LOUER,

LA TERRE DE MUSINENS,

avec tout le mobilier, fourrages, bestiaux, instruments nécessaires pour son exploitation, pressoir et cuves.

Cette terre est située à Musinens, canton de Châtillon-de-Michaille, arrondissement de Nantua, sur la route de Lyon à Genève, sur les bords du Rhône et sur les frontières de la Savoie.

Elle se compose d'un château gothique, de bâtiments d'exploitation, d'un vaste jardin, d'un verger, de terres arables, de prés, de vignes et de bois, presque tout attenant et formant un seul mas.

Ce domaine est d'une contenance de 22 hectares 65 ares, soit :

Pour le jardin . . .	» hectares	18 ares.
Pour les terres . . .	12	43
Pour les prés . . .	6	30
Pour les bois . . .	2	27
Pour les vignes . . .	1	47

Toutes les terres sont en bon rapport et de première qualité.

Les vignes dites de Tatte sont les meilleures de la contrée.

Les bois sont de haute futaie, essence chêne.

Les prés sont attenant et clos.

Pour les renseignements, s'adresser à MM. Baudin, avoué, François Ramel et Jean-Marie Bouvet, négociants, tous de Nantua, et à M^e Givord, avoué à Lyon. (2349)

A REMETTRE TOUT DE SUITE, DE GRÉ A GRÉ.

Magasin de Lingerie et Nouveautés.

A Bourg (Ain).

Ce fonds de commerce est à la fois remarquable par son achalandage et la position avantageuse qu'il occupe sur une place des plus commerçantes et des mieux situées de la ville, et par un local qui ne laisse rien à désirer.

S'adresser, pour tous renseignements, sur les lieux, à M^{me} Grange, qui le possède. (496)

Maladies de Poitrine.

On recommande l'emploi du Sirop pectoral de mou de veau aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluches, asthmes, et dans toutes les irritations de poitrine.

D'un goût agréable et d'un usage très-facile, ce Sirop calme promptement la toux, facilite la respiration, détruit l'irritation. Il se vend par flacons de 5 fr. et de 1 fr. 50 c., avec un prospectus, à la pharmacie de M. MACONS, à Lyon, rue Saint-Jean, n. 30.

On y trouve également la Pâte pectorale de mou de veau. Le prix de la boîte de 150 grammes est de 1 fr. 20 c. (9032)